

## NOMINATIONS DIPLOMATIQUES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé que M. Léo Cadieux, ministre de la Défense, a été nommé ambassadeur du Canada en France. Il remplacera M. Paul A. Beaulieu.

M. Paul A. Beaulieu, ambassadeur en France, a été nommé ambassadeur au Portugal. Il remplacera M. Michel Gauvin.

M. Michel Gauvin, ambassadeur au Portugal, a été nommé ambassadeur en Grèce. Il remplacera M. H.F. Feaver qui doit laisser le ministère en novembre 1970.

## RÉUNIONS DE L'ONU

Des industriels du monde occidental examineront cet automne des possibilités précises d'investissement au cours de réunions, parrainées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qu'ils auront avec des fonctionnaires des pays d'Asie et d'Afrique.

La première de ces réunions, qui se tient à Manille (Philippines) du 23 au 30 septembre, cherchera à promouvoir les investissements industriels en Asie. La deuxième, à Nairobi (Kenya) du 30 novembre au 4 décembre, s'intéressera à l'Afrique.

Les réunions seront essentiellement des rencontres bilatérales entre chaque investisseur et chacun des pays soucieux de leur progrès industriel.

Ainsi, un financier désireux d'investir en Asie profitera de la réunion de Manille pour rencontrer les représentants de plusieurs pays asiatiques qui veulent faire progresser leur industrie. Il pourra s'entretenir de ses problèmes et de ses intérêts personnels avec des représentants du secteur privé et de la fonction publique de tous ces pays.

M. W.J. Burnett, chef de la Direction du commerce et de l'industrie de l'Agence canadienne de développement international, assistera à ces réunions à titre de représentant du Gouvernement canadien. L'Agence canadienne de développement international est dorénavant l'organisme gouvernemental qui fait le lien entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les industriels canadiens qui consentent à investir dans les pays du tiers monde.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est une organisation relativement jeune et autonome de l'Assemblée générale des Nations Unies. Créée en 1967, elle a son siège social à Vienne et vise à promouvoir l'industrialisation des pays en voie de développement. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est dirigée par un conseil de 45 membres (15 pays du monde occidental, 18 pays afro-asiatiques, 7 pays de l'Amérique latine et 5 pays socialistes, y compris Cuba). Les réunions ont lieu une fois l'an et les décisions sont prises à la majorité absolue.

## DÉLÉGATION CANADIENNE AUX NATIONS UNIES

La délégation canadienne à la 25e session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est ouverte à New York le 15 septembre est dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp et comprend en outre:

M. Yvon Beaulne, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies; vice-président de la délégation; M. Jean-Pierre Goyer, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Gordon Blair, député, président du Comité permanent des méthodes et de l'organisation de la Chambre des communes; Mlle Renaude Lapointe, agent d'information au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; M. Hugh L. Keenleyside, Victoria (Colombie-Britannique); M. George Ignatieff, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès du Bureau des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève; M. M.H. Wershof, ambassadeur du Canada au Danemark; M. Bruce Rankin, consul général du Canada à New York; et M. André Bissonnette, conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures et sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

M. R.-St.-J. Macdonald, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Toronto, et M. Robert R. Kaplan, député, rempliront les fonctions de conseillers spéciaux.

## FIN DES RESTRICTIONS SUR LE CUIVRE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé le 31 août que toutes les restrictions quantitatives actuelles à l'exportation des formes primaires de cuivre raffiné sont levées à compter de ce jour.

Sont également levées les restrictions quantitatives concernant les rebuts de cuivre et les rebuts à base de cuivre. Le cuivre sous toutes ses formes demeurera sur la liste des marchandises d'exportation contrôlée, mais les licences autorisant les exportations de formes primaires et de rebuts seront délivrées sans entraves.

Un fléchissement de la demande mondiale de cuivre et une réduction des besoins courants des ateliers d'usinage canadiens ainsi que le cours mondial (LME) du cuivre, qui est tombé au-dessous du cours canadien, ont motivé la suppression des restrictions quantitatives.

En annonçant la fin des restrictions à l'exportation, M. Pepin a déclaré que la situation des fournitures de cuivre fera l'objet d'une étude continue. Il a laissé entendre qu'au cas où la suffisance de l'offre par rapport aux besoins canadiens serait compromise par le comportement du marché mondial, le Gouvernement s'attendrait encore à ce que l'industrie canadienne du cuivre réponde aux besoins raisonnables des usagers canadiens.